

DVC 2473 (M862). *Editio minor* É. Lhôte et JM Carbon, ericlhote@hotmail.fr, Paris-Kingston (Canada) le 20/12/2020.

*Datation* : ca 300-275 : *sigma* à deux branches, qui préfigure le *sigma* lunaire, et l'influence de la koinè nous incitent à nous situer au début du IIIe s. Le *ductus* s'accorde avec cette datation : lettres de dimensions inégales, *pi* « plancher », *kappa* et *alpha* plus ou moins désarticulés.

[πε]ρ[ι] τῆς κόρ[ης] ἀγνείαν πῶς κα ταῦ-  
[τα] λ[ῶ]ιον καὶ ἄμεινον πρά(σ)σοι

ἀγνείαν Carbon : ἀγνεία(ς) DVC ΑΓΝΕΙΑΝ *lamella*

### **HYPOTHÈSE D'INTERPRÉTATION**

*Au sujet de la/sa fille, en ce qui concerne sa chasteté, (le consultant demande) comment il pourrait gérer au mieux la situation.*

On sait que, dans les sociétés traditionnelles, la virginité des filles à marier est souvent une condition *sine qua non*, qui peut embarrasser aussi bien le père que le prétendant. On sait aussi qu'il y a des moyens de trouver des arrangements, et c'est bien de cela qu'il semble s'agir dans notre inscription, sans qu'on puisse déterminer si c'est le père ou le prétendant qui pose la question. Dans *Epigr. Anat.* 49 (2016) 73-84, on lit, à Néapolis de Carie à l'époque impériale, parmi les imprécations contre celui qui pillerait ou réutiliserait la tombe, ligne 6, μ[ή]τε γυναικὸς ἀγνῆς κοίτη « qu'il n'ait pas le lit d'une chaste épouse » : on retrouve ici l'impératif de cette ἀγνεία qui semble préoccuper le consultant de notre inscription.

L'expression ταῦτα πράσσοι peut être rapprochée, par exemple, de Plat. *Conv.* 216a πράττειν τὰ τῶν Ἀθηναίων « gérer les affaires d'Athènes ».

Il ne faut pas corriger ΑΓΝΕΙΑΝ, car cet accusatif peut se comprendre comme un accusatif de relation.

Il semblerait que le consultant ait commencé par rédiger sa question en koinè, puis qu'il soit revenu à ses vieilles habitudes, ce qui correspond à la date que nous proposons. Rappelons que les influences de la koinè sont très rares dans notre corpus.